

INSTALLATION CLASSEE



Zone industrielle de Ruitz
62 620 RUITZ

PIECE JOINTE N°14

(Pièce volontairement transmises par le demandeur)

NATURE, VOLUMES DES ACTIVITES, RUBRIQUES DE
CLASSEMENT ET COMMUNES CONCERNEES PAR LA
CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de construction d'une charcuterie soumise à Enregistrement
sous la rubrique 2221

N° **16070**

DATE **Novembre 2017**



CABINET D'ÉTUDE ET DE CONSEIL EN INDUSTRIE & EN AGROALIMENTAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION & CONTEXTE	3
I- DESCRIPTION ET NATURE DE L'ACTIVITE	4
II- VOLUME DES ACTIVITES	5
III- RUBRIQUES DE CLASSEMENT SELON LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES	11
IV- COMMUNES CONCERNEES PAR L'INSTRUCTION	14

INTRODUCTION & CONTEXTE

Ce document permet de décrire la nature et les volumes des activités, les rubriques de classement et les communes, autre que la commune d'implantation de l'installation, éventuellement concernées par la consultation du public.

La société VASSEUR, spécialisée dans la fabrication de charcuterie, possède actuellement une unité de production (siège social), située sur la commune de Calonne Ricouart dans le département du Pas-de-Calais.

La société souhaite réaliser un nouvel atelier de production de charcuterie sur un nouveau site, situé sur la commune RUITZ afin de développer et pérenniser son activité.

La nature et description du projet est indiqué en point 4 du formulaire CERFA n°15679*01 de demande d'enregistrement.

Compte tenu des tonnages maximum projetés sur ce site :

- 11 T/j de produits entrant d'origine animale,
- 0,6 T/j de produits entrant d'origine végétale,
- 3,4 T/j de produits autres que d'origine animale et végétale,
- 13,5 T/j de produits finis,

Le nouvel établissement de fabrication de produits élaborés à base de viandes sera soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2221-B « Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale ».

I- DESCRIPTION ET NATURE DE L'ACTIVITE

La société VASSEUR est spécialisée dans la fabrication de charcuterie et de produits à base de viande depuis 1960.

La société valorise les produits alimentaires régionaux et fait partie des entreprises adhérentes de la marque Saveurs en'Or qui est la marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires de la région du Nord-Pas-de-Calais.

Les principaux produits préparés sur le site seront les suivants :

- Charcuterie régionale,
- Saucisserie fraîche,
- Saucisserie cuite,
- Pâtés,
- Produits en gelée,
- Roulades,
- Saucisse fumées,
- Boudins.

Les principales étapes de fabrication sont les suivantes :

- Réception des matières premières (viandes fraîches, viandes congelées, épices, légumes, additifs, ...) et des consommables,
- Stockage des matières premières et des consommables,
- Préparation des matières premières (décongélation, décartonnage, pesée, ...),
- Fabrication (selon les produits fabriqués : parage, barattage, poussage, cuisson, moulage, pasteurisation, ...),
- Conditionnement (sous atmosphère ou sous-vide, mise en carton, ...)
- Préparation des commandes,
- Expédition,

L'activité sur l'ensemble du site s'établira sur environ 255 jours par an.

II- VOLUME DES ACTIVITES

1) Matières premières et produits finis

Les volumes de matières premières et produits finis envisagés sont repris dans le tableau ci-après :

TONNAGES MATIERES PREMIERES ET PRODUITS FINIS			
	Situation projetée		
	Moyenne en t/j	Maxi en t/j	Tonnage annuel
Produits entrant en production matières animales	9	11	
Produits entrant en production matières végétales	0,5	0,6	
Produits entrants autres matières animales et végétales (eau, additifs, ...)	3	3,4	
Produits finis	11	13,5	2 800

N° 2220-2a	Préparation ou conservation de produits alimentaire d'origine végétale <i>La quantité de produits entrants sera au maximale de 0,6 tonnes par jour. Cette activité est non classée.</i>
------------	--

N° 2221-1	Préparation ou conservation de produits alimentaire d'origine animale <i>La quantité de produits entrants sera au maximale de 11 tonnes par jour. Cette activité est soumise au régime de l'enregistrement.</i>
-----------	--

N° 3642-3	<p>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus de matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 75 si A est égal ou supérieur à 10, ou • $[300 - (22,5 \times A)]$ dans tous les autres cas <p>où "A" est la proportion de matière animale (en pourcentage de poids) dans la quantité entrant dans le calcul de la capacité de production de produits finis.</p> <p><i>La capacité journalière maximum de production sera de 13,5 t/j. Cette activité est non classée.</i></p>
-----------	---

2) Stockages de matières premières, produits finis et emballages vides

Désignation local	Stockage	Température des locaux	Quantité maxi stockée et/ou volume maxi du stockage	Produits finis : Quantité produites en 2 jours production	Rubrique ICPE visée	Local à risque selon rubrique 2221 : Oui ou Non
Locaux réfrigérés						
Stockage épices + terrines en grès	Matières premières + contenants non combustibles	< 18°C	15 T 160 m ³ (78 palettes sur sol + 2 dont 30 d'épices)	/	1511	NON (chambre froide matières premières et + produits inflammables)
Chambre froide négative matières premières	Matières premières	- 20 -25 °C	45 T 110 m ³ (60 palettes sur sol +2)	/	1511	NON (chambre froide matières premières)
Boyaux naturels	Matières premières	0 +4 °C	3 T 1 m ³ (6 palettes au sol de 4 fûts chacune)	/	1511	NON (chambre froide matières premières et quantité stockée faible)
Emballages rapprochés	Terrines en grès, moules (en-cours de production)	+4 +6 °C	5 T 18 m ³ (10 palettes au sol)	/	2221 (En-cours de production)	NON
Chambre froide avant fabrication	Produits intermédiaires en bacs Europe	0 +4 °C	3 T 9 m ³ (9 palettes/ bacs au sol)	/	2221 (En-cours de production)	NON
Chambre froide avant cuisson	Produits intermédiaires sur chariots	0 +4 °C	5 T 25 m ³ (16 chariots)	/	2221 (En-cours de production)	NON
Chambre froide avant conditionnement	Produits intermédiaires sur chariots	0 +4 °C	14 T 138 m ³ (69 chariots)	/	2221 (En-cours de production)	NON
Chambre froide picking *	Produits finis	0 +4 °C	20 T 160 m ³ (90 palettes au sol et chariots)	27 T/j pour 2 jours de production	1511	NON (stockage inférieur à 2 jours de production)
Expéditions	Produits finis	0 +4 °C	12 T 110 m ³ (60 palettes au sol)	27 T/j pour 2 jours de production	1511	NON (stockage inférieur à 2 jours de production)
Locaux non réfrigérés						
Emballages vides	Emballages	Ambiant	100 T 350 m ³ (192 palettes sur sol+2)	/	1510	OUI
Stockage bacs-chariots propres	Contenants plastiques et métalliques	Ambiant	80 m ³	/	2663-2	NON (stockage très inférieure au seuil de déclaration de 1 000 m ³)
Générateurs fumées	Sciure	Ambiant	1 T 2 m ³ (2 palettes)	/	1532	OUI

* La chambre froide (CF) picking permet d'entreposer sur palettes les différents types de produits finis préparés sur le site. Les opérateurs peuvent ainsi préparer les commandes dans cette chambre froide à partir de ces stocks.

N° 1510	Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts <i>La quantité de produits stockés est très inférieure à 500 tonnes (100 T).</i> <i>Cette activité est non classée.</i>
N° 1511	Entrepôts frigorifiques <i>Le volume susceptible d'être stocké est d'environ 541 m³ soit un volume très inférieur à 5 000 m³.</i> <i>Cette activité est non classée.</i>
N° 1532	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues <i>Le volume susceptible d'être stocké est d'environ 2 m³ soit un volume très inférieur à 1 000 m³.</i> <i>Cette activité est non classée.</i>
N° 2663-2	Stockage de matières plastiques ... <i>Le volume susceptible d'être stocké est d'environ 80 m³ soit un volume très inférieur à 1 000 m³.</i> <i>Cette activité est non classée.</i>

3) Stockage de substances et mélanges dangereux (selon les dispositions du règlement CLP et la transposition de la directive Seveso III)

La liste des produits utilisés et les quantités maximales stockées sont regroupées dans le tableau ci-après.

Nom du produit	Lieu de stockage	Quantité maximale projetée (en t)	Phrases de risques engendrant un classement	Rubrique ICPE
Produits de nettoyage				
ALCANIOS FOAM CL 65	Stockage matériel	200 kg (8 bidons de 25 kg)	H400 (cat 1), H410 (cat 1)	4510
ANIOCIDE BA		200 kg (8 bidons de 25 kg)	/	/
ANIOSTERASE SV		125 kg (5 Bidons de 25 kg)	H400 (cat. 1), H411 (cat. 2)	4510
OXYANOS FOAM		150 kg (5 Bidons de 30 kg)	H272 (cat. 2), H411 (cat. 2)	4441
ANIOSTERIL EAS 2000		125 kg (5 Bidons de 25 kg)	H400 (cat. 1)	4510
ANIOSTERILE DS ECO		375 kg (15 Bidons de 25 kg)	H400 (cat. 1), H411 (cat. 2)	4510
DETERGENT FUMOIR		500 kg (20 Bidons de 25 kg)	/	/
ALCANIOS CIP 455		375 kg (15 Bidons de 25 kg)	H400 (cat 1), H410 (cat 1)	4510
Produits de traitement de l'eau				

Sel adoucisseur	Chaufferie	600 kg (2 palettes)	/	/
W89.10	Chaufferie	50 kg	/	/
Divers				
Propane	Extérieur	52 kg (4 bouteilles de 13 kg)	/	4718
Aligal 15 et 27	Stockage matériel	106 m ³ d'aligal 15 (15 bouteilles)	/	/
Oxygène		195 m ³ d'aligal 27 (15 bouteilles)	/	/
Acétylène		26 kg (2 bouteilles de 13 kg)	/	4725
		26 kg (2 bouteilles de 13 kg)	/	4719

Classement ICPE des substances et mélanges dangereux

Certains produits sont concernés par les rubriques listées ci-dessous. Cependant au vu des quantités de produits projetés, ces quantités ne dépasseront pas les seuils de classement de ces rubriques ICPE.

N° 4001 Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnés au II de l'article E.511-11.
Sa, Sb et Sc < 1.
Cette activité est non classée.

N° 4441 Liquides comburants catégories 1, 2 ou 3
La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,150 tonne.
Cette activité est non classée.

N° 4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1
La quantité totale susceptible d'être présente est de 1,2 tonne.
Cette activité est non classée.

N° 4718 Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2
La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,052 tonne.
Cette activité est non classée.

N° 4719 Acétylène.
La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,026 tonne.
Cette activité est non classée.

N° 4725 Oxygène.
La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,026 tonne.
Cette activité est non classée.

4) Installations techniques

a) Installation de réfrigération

La production de froid sera assurée par

- Froid positif : un ensemble de groupes frigorifiques fonctionnant au R134a (280 kg de fluide frigorigène, puissance absorbée = 500 kW) et installé dans le local froid au niveau de la zone technique. La distribution du froid sera quant à elle réalisée via de l'eau glycolée. Le refroidissement de l'installation sera réalisé par des condenseurs à air.
- Froid négatif : un compresseur frigorifique fonctionnant au CO2 et relié au circuit d'eau glycolée. Ce compresseur sera installé dans les combles au-dessus de la chambre froide négative (30 kg de fluide frigorigène, puissance absorbée = 5 kW).

La quantité de fluide frigorigène présente dans l'installation visée par la rubrique 4802-2a sera de 280 kg.

Aucun équipement ne contient à lui seul plus de 300 kg.

La puissance absorbée des installations de réfrigération sera de 505 kW.

N° 4802-2a	Emploi de gaz à effet de serre fluorés dans équipements frigorifiques ou climatiques clos en exploitation <i>La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation sera de 280 kilogrammes.</i> <i>Cette activité est non classée.</i>
N° 2920	Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant supérieure à 10 MW. <i>La puissance absorbée est inférieure à 10 MW.</i> <i>Cette activité est non classée.</i>

b) Installation de combustion

La production de vapeur sera assurée par une chaudière de 2,5 T/h, soit une puissance thermique maximale évacuée de 1,8 MW.

La production d'eau chaude sera assurée via un échangeur sur le circuit vapeur de la chaudière. Cette installation sera implantée dans le local chaufferie.

Les installations de cuisson (fours, marmites, fumoir) rentrent dans le champ d'application de la rubrique 2221.

N° 2910-A	<p>Installation de combustion consommant (seuls ou en mélange) du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, de fioul domestique, de charbon, de fiouls lourds et de biomasse définie à cette rubrique.</p> <p><i>La puissance thermique nominale restera inférieure à 2 MW (1,8 MW).</i></p> <p><i>Cette activité restera non classée.</i></p>
------------------	---

c) Postes de chargement des engins de manutention

La société VASSEUR disposera de plusieurs engins de manutention électriques, à savoir :

Type engins/ utilisation	Lieu de charge
Gerbeur réception matières premières	
Gerbeur épices	Local épices dans une zone éloignée de plus de 5 mètres des produits combustibles et matérialisée au sol
Gerbeur emballages vides	Local emballages vides dans une zone éloignée de plus de 5 mètres des produits combustibles et matérialisée au sol
2 transpalettes électriques pour les expéditions	

La puissance totale des postes de charges de ces engins de manutention électriques sera inférieure à 50 kW.

N° 2925	<p>Accumulateurs (ateliers de charge d').</p> <p><i>La puissance maximale de courant continu restera inférieure à 50 kW.</i></p> <p><i>Cette activité est non classée.</i></p>
----------------	--

III- RUBRIQUES DE CLASSEMENT SELON LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

1) Tableau de classement selon la nomenclature des ICPE

Les volumes d'activité de la société VASSEUR présentés au paragraphe précédent, permettent d'établir le tableau de classement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Numéro de rubrique	Sous-section	Énoncé de la rubrique	Paramètre de classement	Seuils de classement			Activité de l'entreprise projetée à horizon 5 ans	Classement*
				Déclaration (D) ou (DC)	Enregistrement (E)	Autorisation (A)		
<i>Rubrique(s) des activités classées</i>								
2221	1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	Quantité de produits entrant	> 0,5 t/j et ≤ 2 t/j	> 4 t/j	/	11 T/j	E
<i>Rubriques des activités ou substances non classées</i>								
2220	2	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale	Quantité de produits entrant	> 2 t/j et ≤ 10 t/j (DC)	> 10 t/j	/	0,6 T/j	NC
1510		Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t en entrepôt couvert	Volume de l'entrepôt	≥ 5 000 m ³ et < 50 000 m ³ (DC)	≥ 50 000 m ³	≥ 300 000 m ³	< 500 T (100 T)	NC
1511		Stockage en entrepôt frigorifique	Volume susceptible d'être stocké	≥ 5 000 m ³ et < 50 000 m ³ (DC)	≥ 50 000 m ³ et < 150 000 m ³	≥ 150 000 m ³	< 5 000 m ³ (541 m ³)	NC
1532		Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues	Volume susceptible d'être stocké	> 1 000 m ³ et ≤ 20 000 m ³	> 20 000 m ³ et ≤ 50 000 m ³	> 50 000 m ³	2 m ³	NC
2663	2	Stockage de matières plastiques	Volume susceptible d'être stocké	≥ 1 000 m ³ et < 10 000 m ³	≥ 10 000 m ³ et < 80 000 m ³	> 80 000 m ³	80 m ³	NC
2910	A	Installation de combustion	Puissance thermique maximale	≥ 2 MW et < 20 MW (DC)	≥ 20 MW	/	1,8 MW	NC
2920		Installation de compression > 10 ⁵ PA	Puissance absorbée	/	/	> 10 MW	505 kW	NC

PIECE JOINTE N°14 du formulaire CERFA n°15679*01 Demande d'enregistrement

		et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques						
2925		Atelier de charge d'accumulateurs	Puissance maximale de courant continu utilisable	> 50 kW	/	/	< 50 kW	NC
3642	3	Traitement et transformation de matières premières animales et végétales en vue de la fabrication de produits alimentaires	Capacité de production en tonne de produits finis	/	/	75 t/j	13,5 T/j	NC
4001		Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnés au II de l'article E.511-11.		/	/	A	Sa, Sb et Sc < 1	NC
4441		Liquides comburants catégories 1, 2 ou 3	Quantité totale susceptible d'être présente	≥ 2 t	/	≥ 50 t	0,150 t	NC
4510		Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 et chronique 1	Quantité totale susceptible d'être présente	≥ 20 t et < 100 t (DC)	/	≥ 100 t	1,2 t	NC
4718		Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	Quantité totale susceptible d'être présente	≥ 6 t et < 50 t (DC)	/	≥ 50 t	0,052 t	NC
4719		Acétylène (numéro CAS 77-86-2)	Quantité totale susceptible d'être présente	≥ 250 kg et < 1 t	/	≥ 1 t	0,026 t	NC
4725		Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	Quantité totale susceptible d'être présente	≥ 6 t et < 200 t	/	≥ 200 t	0,026 t	NC
4802	2a	Emploi dans des équipements frigorifiques clos en exploitation de gaz à	Quantité cumulée de fluide susceptible	≥ 300 kg (DC)	/	/	280 kg	NC

		effet de serre fluorés	d'être présente					
--	--	------------------------	-----------------	--	--	--	--	--

*NC : Non Classé / D : Déclaration / DC : Déclaration avec contrôle périodique / E : Enregistrement /
A : Autorisation

2) Activité(s) soumise(s) à déclaration

Sans objet.

IV- COMMUNES CONCERNEES PAR L'INSTRUCTION

L'article R.512-46-3. du code de l'environnement prévoit que soit remis le dossier d'enregistrement en 3 exemplaires augmentés du nombre de communes mentionnées à l'article R.512-46-11 à savoir, les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

En plus de la commune de RUITZ (1 589 habitants en 2014), dans le rayon de 1 km autour du périmètre de l'établissement, on recense les communes de Barlin (7 672habitants en 2014) et Houchin (697 habitants en 2014), voir sur la carte page suivante.

En référence à l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement, et à la demande du bureau de l'environnement, il a été déposé 6 exemplaires du dossier d'enregistrement (4 papiers et 2 informatisées).

